

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le jeudi 13 avril 2017 à 9 h au 5160, boulevard Décarie, 4^e étage à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement substitut.

Mme Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges et M. Lionel Perez, conseiller du district de Darlington sont absents.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 9 h 05.

RÉSOLUTION CA17 170112

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 avril 2017 à 9 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Marvin Rotrand Fait état de la rencontre fructueuse concernant la contestation du découpage de la carte électorale et indique qu'un comité de citoyens sera créé à cet égard.
- Peter McQueen Dans le cadre du découpage électoral, suggère de prendre en considération le nombre de personnes par circonscription.

- Jeremy Searle Croit qu'il faut demander au gouvernement du Québec d'octroyer le droit de vote à tous les résidents.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Aucune question et demande du public.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen Demande un suivi quant aux patinoires et le retrait prochain des supports plantés.
-

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

RÉSOLUTION CA17 170113

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 2 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), à l'organisme Association des Philippins de Montréal et Banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 16 juillet 2017.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), à l'organisme Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance des Philippines » le 17 juin 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1177202015

RÉSOLUTION CA17 170114

DÉROGATION MINEURE - LOT 3 322 597 (RUE DE TERREBONNE)

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'accorder une dérogation mineure à la hauteur du rez-de-chaussée pour la construction d'un bâtiment sur le lot 3 322 597 (rue de Terrebonne), tel que présenté aux plans intitulés « Élévations », préparés par Leclerc associés - architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 12 janvier 2017, afin de permettre d'établir le plancher du rez-de-chaussée sous le niveau du trottoir, et ce, malgré l'article 5 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui définit le rez-de-chaussée comme étant le premier plancher hors-sol en tout ou en partie au-dessus du niveau du trottoir et le plafond immédiatement au-dessus.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1173558001

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 9 h 25.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA17 170112 à CA17 170114 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.